2022

RAPPORT D'ACTIVITÉS

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'YONNE

LE MOT DU PRÉSIDENT

En 2022, les nouvelles équipes municipales ont poursuivi leurs réflexions nombreuses en lien avec les diverses politiques publiques, toujours plus ambitieuses sur des sujets d'écologie, de transition et d'implication citoyenne.
Les sujets traités sont très souvent transversaux, sur des temps longs, nous obligeant à concentrer plus de 50 % du volume horaire des conseillers sur cette mission.

Ces nouvelles ambitions locales nous ravissent puisque accompagner les territoires afin d'être plus résilient par rapport aux défis environnementaux est au cœur de notre mission depuis la création de nos structures en 1977.

45 ans après, le E pour environnement qui ponctue notre acronyme CAUE paraît encore plus nécessaire, et il n'y a pas un projet pour lequel nous ne portons cet objectif de sensibiliser les porteurs de projets à un avenir plus durable.
La renaturation des cours d'école et des espaces publics sont, par exemple, des projets dont les accompagnements augmentent fortement. Ce sont autant d'opportunités pour travailler avec leurs usagers afin qu'ils deviennent eux aussi acteurs de leurs destinées.

Enfin, nous avons débuté en 2022 le chantier de réhabilitation des futurs locaux du CAUE à Auxerre. Ce projet est aussi l'occasion de démontrer la pertinence d'associer préservation du patrimoine, des ressources et performance énergétique.

Gérard ANDRÉ
Président du CAUE de l'Yonne
Conseiller départemental du canton de Saint-Florentin

SOMMAIRE

6 LE CAUE DE L'YONNE

Les missions
La vie de l'association / le conseil d'administration
L'équipe
Le financement du CAUE

16 ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

L'offre de services du CAUE
Quelques projets accompagnés sur le territoire
Les journées techniques de formation des élus, techniciens et professionnels

30 CONSEILS ET ACTIONS POUR LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

Un service de conseil architectural
Quelques conseils et types d'accompagnement
Un programme d'actions et de rendez-vous pour tous les publics

40 INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Des formats de découverte et d'expérimentation pour le jeune public

44 RESSOURCES

Les publications et le fonds documentaire
L'Observatoire national des CAUE
Les outils de communication
La revue de presse

49 ADHÉSION 2023

CARTE DES ADHÉRENTS AU CAUE EN 2022

Communautés de communes
Pôle d'équilibre territorial et rural

Communes adhérentes individuellement

LE CAUE DE L'YONNE

« Institués par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ont pour objet de promouvoir sur le plan local la qualité de l'architecture et de son environnement. »

ARTICLE 7, loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

LES MISSIONS

Les CAUE développent des missions de service public à travers le conseil, la formation, la sensibilisation et l'information. Dans le cadre de la décentralisation, les CAUE jouent un rôle irremplaçable de conseils indépendants hors secteur marchand, et s'attachent à rassembler tous les partenaires autour des exigences de qualité du cadre de vie et de dynamique du développement local.

4 PRINCIPES FONDAMENTAUX

Les CAUE s'engagent à fonder leurs actions sur :
- l'indépendance par rapport aux enjeux, notamment financiers ;
- la recherche d'innovation dans les méthodes et les démarches ;
- l'approche, l'analyse et le traitement transversal des problématiques ;
- la volonté d'animer un partenariat entre tous les acteurs de l'aménagement du territoire.

L'ASSOCIATION

Le CAUE de l'Yonne est une association départementale loi 1901 créée à l'initiative du Conseil général en juillet 2010. Son statut en fait un organisme privé autonome, financé par une part de la Taxe d'Aménagement, par les cotisations des adhérents, ainsi que par des contributions diverses, publiques ou privées.

UN MOUVEMENT, UNE CHARTE

Avec 93 CAUE départementaux, et plus de 1 000 salariés, les CAUE affichent une forte présence sur les territoires.

La Fédération Nationale des CAUE est une association créée le 9 mai 1980 qui regroupe les différents CAUE. L'appartenance à un réseau fédératif national leur permet d'établir des liens, d'échanger des informations, de dialoguer au-delà de leur département et de participer aux débats nationaux sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

c|a.u.e
Fédération nationale

Fédération Nationale des CAUE
5 rue de Charonne 75011 PARIS
www.fncaue.fr

Une Union Régionale des CAUE anime le réseau de Bourgogne-Franche-Comté. Elle a notamment pour objet l'harmonisation et la valorisation de l'action régionale, la formation des personnels et la représentation des CAUE auprès des instances régionales.

UR
c|a.u.e
Bourgogne-Franche-Comté

Union Régionale des CAUE de Bourgogne-Franche-Comté
1 rue de Soissons 21000 DIJON

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Être adhérent au CAUE, c'est :
- avoir conscience de l'intérêt public de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages ;
- participer aux débats sur le cadre de vie et aider au développement de l'esprit de participation des habitants ;
- concevoir des solidarités entre les collectivités, et la complémentarité entre la ville et la campagne ;
- manifester l'ambition d'un avenir réconciliant environnement et développement durable ;
- se savoir acteur de la ville et de l'espace.

67 **adhérents en 2022 ont souhaité soutenir l'activité du CAUE et profiter pleinement de ses services**

345 **communes de l'Yonne sont représentées**

Sont adhérents :

la communauté de communes Chablis Villages et terroirs (regroupant 36 communes)
la communauté de communes du Jovinien (regroupant 19 communes)
la communauté de communes de Puisaye-Forterre (regroupant 63 communes dans l'Yonne),
la communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne (regroupant 52 communes),
la communauté de communes Serein et Armance (regroupant 29 communes)
le PETR du Grand Avallonnais (regroupant 87 communes)
59 communes individuellement
4 particuliers et professionnels (dont l'Ordre des architectes de Bourgogne-Franche-Comté)

L'Assemblée Générale a eu lieu le 21 juin 2022 à Vallan

Le Conseil d'administration s'est réuni trois fois en 2022 (les 16 mars, 10 octobre et 19 décembre).
Les activités du CAUE, les orientations et le budget y sont débattus.

Le bulletin d'adhésion 2023 est disponible en fin de document.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

6 REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Gérard ANDRÉ, Conseiller départemental du canton de Saint-Florentin,
Marie-Laure CAPITAIN, Conseillère départementale du canton de Saint-Florentin,
Jérôme DELAVAULT, conseiller départemental du canton de Brienon-sur-Armançon,
Isabelle FROMENT-MEURICE, conseillère départementale du canton de Cœur de Puisaye,
Colette LERMAN, conseillère départementale du canton de Joux-la-Ville,
Catherine TRONEL, conseillère départementale du canton du Tonnerrois,

4 REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Vincent AUBER, Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale de l'Yonne,
Jean-François BRIAND, Architecte des bâtiments de France,
Manuella INES, Directrice départementale des territoires de l'Yonne,
Isabelle PETTAZZONI, Directrice départementale des territoires adjointe de l'Yonne,

4 REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES PROFESSIONNELS, DÉSIGNÉS PAR LE PRÉFET

Nicolas BONNET, Compagnon Tailleur de Pierre,
Benoît BAZEROLLES, Architecte,
Bernard COLLETTE, Inspecteur général des monuments historiques,
Thierry LE RU, Architecte-urbaniste,

6 MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Isabelle FROMENT-MEURICE, Présidente de l'Association départementale du tourisme de l'Yonne, Conseillère départementale du canton de Cœur de Puisaye,
Johan BLOEM, Maire de Saligny,
Didier GANIER, Directeur de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Yonne,
Bernd HOGE, Architecte associé, cabinet HVR,
Gilles PROU, Paysagiste,
Bernard TOULLIER, Compagnon charpentier,

2 PERSONNES QUALIFIÉES DÉSIGNÉES PAR LE PRÉFET

Agnès BLANCARD, Représentante de l'association Maisons paysannes de France,
Jean RAVISÉ, Président de la Société d'Horticulture de l'Yonne.

1 REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

Florence DECK, assistante et documentaliste

L'ÉQUIPE

LE PRÉSIDENT

Gérard ANDRÉ, Conseiller départemental du canton de Saint-Florentin,

L'ÉQUIPE PERMANENTE
(6 personnes et 5,2 équivalent temps plein)

Philippe BODO, directeur, architecte-conseiller
Florence DECK, assistante et documentaliste
Martin LAROUSSE, architecte-conseiller
Karen CHEVALLIER, architecte-conseillère
Maryline TAGLIABUE, chargée de mission culture & paysages, ingénieure-paysagiste
Louise LEGEARD, architecte-conseillère

6 stagiaires ont partagé la vie du CAUE de quelques jours à quelques semaines :

Isaac BOBÉE, collège Jean-Bertin à Saint-Georges-sur-Baulche, du 5 au 9 décembre
Cloé CHALMEAU-THOLON, collège Saint-Jacques, Joigny, du 7 au 11 février
Maëlle KLAINGUER, collège Denfert-Rochereau, Auxerre, du 21 au 25 novembre
Kevin LAVANTUREUX, BTS1 APSTA - lycée du Pflixbourg, Wintzenheim, du 11 au 23 avril
Alexis MURIENTE, 1e pro MEMNB - lycée Gaudier-Brzeska, Saint-Jean-de-Braye, du 21 novembre au 16 décembre
Zélie ROSSIGNOL, collège Saint-Joseph, Auxerre, du 24 au 28 janvier

FINANCEMENT DU CAUE

Le financement des CAUE est assuré en grande majorité par la part départementale de la taxe d'aménagement (TA), qui finance également la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS). La ressource issue de la fiscalité n'a pas le caractère d'une subvention, mais d'un produit fiscalisé.
Des subventions provenant de collectivités publiques, des cotisations des adhérents, des contributions liées à des conventions d'objectifs conclues avec les collectivités ou les partenaires publics ou privés peuvent également compléter les budgets des CAUE.

Comptes de résultats 2022 prévisionnels

Taxe Aménagement	367 988 €
Adhésions	21 169 €
Divers (reprises, transferts, profits différés)	3 981 €
Subvention	26 392 €
produits financiers et exceptionnels	1 156 €
Total des produits d'exploitation	420 686 €

Intérêts emprunt	70 €
Charges courantes	22 061 €
Location immobilière	19 140 €
Assurances	2 256 €
Documentation	889 €
Formation, colloques, séminaires	1 260 €
Honoraires et études	30 782 €
Catalogues, impressions externes	2 486 €
Voyages, déplacements	8 411 €
Réception	3 255 €
Cotisations fédérales et URCAUE	6 652 €
salaires, taxes et cotisations	276 347 €
dotations amortissements et divers	7 411 €
Total des charges d'exploitation	381 020 €
Résultat net	39 667 €

CARTE DES COLLECTIVITÉS QUI ONT BÉNÉFICIÉ D'UN CONSEIL DU CAUE EN 2022

Communes concernées

ACCOMPA-GNEMENT DES COLLECTIVITÉS

« Le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement peut déléguer ses missions aux services d'assistance architecturale fonctionnant exclusivement dans le cadre des parcs naturels régionaux. »

ARTICLE 7, loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

L'OFFRE DE SERVICES DU CAUE

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS À L'ÉCOUTE DES ÉLUS DE L'YONNE

La mission de conseil aux collectivités du CAUE :
- couvre les champs de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage,
- concerne autant des projets de réalisations concrètes (équipements et espaces publics, opérations d'aménagement…) que la mise en place de documents de cadrage à des échelles intra-communales, communales ou intercommunales,
- s'exerce en partenariat avec les différents acteurs et financeurs (chambres consulaires, collectivités, État…),
- fait appel à toutes les compétences professionnelles de l'équipe du CAUE, ainsi qu'à son centre de ressources documentaires,
- reste dans le domaine du conseil, n'est ni assistance à maîtrise d'ouvrage, ni maîtrise d'œuvre.

Le CAUE peut intervenir pour :
- un conseil ponctuel,
- une aide méthodologique et technique,
- un diagnostic préalable,
- une étude de définition des enjeux et orientations d'aménagement,
- une aide à la pré-programmation architecturale et urbaine,
- une participation aux jurys de sélection de concours...

L'accompagnement du CAUE s'effectue en complémentarité de l'intervention de l'Agence technique départementale ATD 89 et/ou du service CEP du Syndicat départemental d'énergie de l'Yonne, SDEY, qui prennent très souvent le relais pour permettre à la collectivité de poursuivre les études et consulter les maîtres d'œuvre qui se chargeront de la réalisation.

Des interventions possibles à plusieurs échelles

Les chiffres clés de 2022

10
présences en commissions et réunions départementales

3 141 **heures de conseil**
soit 120 000 € de budget dédié

111
projets accompagnés

CONSEIL JOUX-LA-VILLE

Aménager une dent creuse en cœur de bourg

La commune a sollicité le CAUE de l'Yonne dans le cadre d'une réflexion pour l'urbanisation de terrains situés dans le bourg, comprenant une part d'habitat inclusif pour des personnes âgés autonomes. Souhaitant conforter le bourg et favoriser le renouvellement de la population, la commune envisage de développer sur ces terrains à urbaniser un lotissement « intergénérationnel » mixant des logements partagés et adaptés de plain-pied pour des personnes âgés non dépendantes, des lots à bâtir plus « traditionnels » pour des familles avec enfants, et des espaces communs favorisant le lien social et le vivre-ensemble.

LES APPORTS DU CAUE :
Analyse du contexte
Étude de potentiel d'aménagement

CONSEIL **BUSSY-EN-OTHE**

Repenser les espaces publics en cœur de bourg

La municipalité souhaite revitaliser son centre-bourg. Cela concerne à la fois le bâti à réhabiliter/transformer et, ce qui sera traité en particulier ici, les espaces publics marqués par la traversée des routes départementales D47 (Joigny et Migennes // Arces-Dilo) et D140 (Dixmont // Brienon-sur-Armançon).

L'objectif est d'apporter à la commune une vision d'ensemble sur le devenir du cœur de bourg et la gestion future de ces espaces publics afin de proposer des espaces de qualité, à la fois confortables pour tous, agréables et écologiques, cohérents avec le cadre bâti et l'environnement géographique.

LES APPORTS DU CAUE :

Analyse du contexte
Définition des besoins
Étude de scénarios de réaménagement
Aide à la définition d'un cahier des charges en vue de consulter une équipe de professionnels

De hier à aujourd'hui

Un village champêtre devenu une route de circulation dédiée aux véhicules en tout genre et effaçant la vie sociale

CONSEIL VILLECIEN

Requalifier une traversée de bourg

Les élus de la commune ont sollicité le CAUE de l'Yonne dans le cadre d'une réflexion sur l'amélioration des espaces publics structurants tels que la traversée de la route départementale (D959 - Joigny / Sens) avec le parvis de l'église, les abords de la mairie / salle des fêtes et le pôle du stade.
Suite à la restauration de l'église communale après des années de travaux, ils souhaitent pouvoir imaginer un centre-bourg plus agréable, plus sécurisé, adapté à de nouveaux usages.

LES APPORTS DU CAUE :

Pré-diagnostic urbain
Définition de potentiels d'aménagement
Aide à la définition d'un cahier des charges en vue de consulter une équipe de professionnels

Carte des principales actions proposées
Signaler les passages
Aménager le parking
Faire du végétal un signal pour ralentir

CONSEIL **MERRY-SUR-YONNE**

Aménagement et sécurisation des Rochers du Saussois

Dans le cadre d'une sécurisation de route départementale à proximité d'un site naturel emblématique de l'Yonne : les Rochers du Saussois, un travail partenarial a été engagé afin d'élargir la réflexion à l'ensemble de la traversée nord pour une mise en cohérence des aménagements et le traitement de problématiques corollaires telles que la place des modes doux, la recherche et le maintien des qualités paysagères par des aménagements ponctuels et bien intégrés...

LES APPORTS DU CAUE :

Analyse du site (histoire, paysage, architecture, usage, etc.)
Analyse des contraintes urbaines
Élaboration de principes d'aménagement
Aide à la définition d'un cahier des charges en vue de consulter une équipe de professionnels

Synthèse graphique du plan guide

CONSEIL VERMENTON

Aller vers une stratégie de revitalisation

La commune de Vermenton, 1 259 habitants, joue le rôle de « pôle relais de proximité » (ou bourg d'appui) pour le bassin de vie situé au sud du territoire du Grand Auxerrois. Afin de maintenir cette fonction essentielle de centralité auprès des usagers du territoire, les élus ont souhaité engager une stratégie globale de revitalisation de la commune destinée à renforcer le dynamisme et le rayonnement du bourg en actionnant différents leviers complémentaires.

Le CAUE a apporté son concours afin de synthétiser et organiser les résultats de nombreuses études préalables dans un document stratégique, plan guide de l'action communale pour les 10 ans à venir.

LES APPORTS DU CAUE :

Relecture d'études préalables
Synthèse et précision des enjeux
Aide à la rédaction d'une stratégie de revitalisation

Des images de références de projets inspirants

▼ **Parvis partagé piétons et véhicules au pas**
Corpeau (21) - O. Lesage Paysagiste

▼ **Extension moderne signalant l'entrée,** Médiathèque de Ennelevin (59), P. Audat architecte

Un des principes possibles de réorganisation des espaces

CONSEIL **LA CELLE-SAINT-CYR**

Réhabiliter et étendre une salle des fêtes

La commune a sollicité le CAUE de l'Yonne dans le cadre d'une transformation du foyer municipal.
Il s'agit principalement d'étudier l'opportunité de réhabiliter cette salle polyvalente datant des années 1990, tant sur le plan fonctionnel que sur le plan thermique.
Manquant de fonctionnalités, une extension pourrait s'avérer nécessaire, qu'il convient d'imaginer au bon endroit en reconfigurant également le parking et les espaces extérieurs afin d'apporter une plus-value à l'équipement.

LES APPORTS DU CAUE :
Analyse du site et état des lieux
Mise en perspective du potentiel d'aménagement du site par plusieurs scénarios

Plan existant et principe d'adaptation de l'équipement pour accueillir la micro-crèche

CONSEIL ÉTAULE

Transformation d'une MAM en micro-crèche

La communauté de communes a sollicité le CAUE de l'Yonne concernant l'offre d'accueil de la petite enfance sur son territoire, et en particulier concernant le développement de nouvelles places pour permettre de répondre aux besoins de garde des familles.
Ainsi, cette ancienne maison d'assistante maternelle pourrait être transformée en micro-crèche.
La réglementation ayant évoluée récemment, il s'agissait de vérifier au préalable la capacité du site à changer de statut sans investissement financier lourd, l'équipement étant très récent.

LES APPORTS DU CAUE :
Analyse du site et état des lieux
Aide à la mise en évidence de potentiels de réaménagement

Des images de références de projets inspirants

▼ **MAM et bibliothèque à Lantenne-**
Vertière, (25) Amiot-Lombard Architecte

▼ **Extrait du diagnostic préalable**
Emmanuel Droin architecte

Un des principes d'organisation des fonctions sur le site

CONSEIL **LA CHAPELLE-SUR-OREUSE**

Développer un Tiers-lieu dans une vieille grange

Il s'agit principalement d'étudier l'opportunité de transformer l'ancienne grange dîmière en un Tiers-lieu rural, équipement qui participerait pleinement au dynamisme culturel, associatif et économique du village. En parallèle de ce nouvel équipement, un cheminement piéton - liaison douce est envisagé sur le tracé - faisceau de l'ancienne voie ferrée pour mieux connecter cet équipement au village.

LES APPORTS DU CAUE :

Analyse du site et état des lieux
Aide à la définition d'un pré-programme
Mise en perspective du potentiel d'aménagement du site

Vue du cœur de bourg renaturé
Vallan

ATELIER PRATIQUE VALLAN

Renaturer nos rues et places

Nos bourgs, même ruraux, sont soumis aux effets progressifs du changement climatique, nécessitant de s'adapter et de proposer des espaces résistants et bénéfiques pour les habitants. Cet atelier à destination des élus, techniciens et professionnels, visait à adopter de nouvelles pratiques pour rendre nos villes et villages toujours accueillant à l'avenir.
Ouvert à tous, et notamment aux élus, ce moment a permis d'identifier des pistes à explorer pour adapter les espaces publics de nos bourgs au changement climatique et aux risques de ruissellement et d'inondation plus réguliers notamment.

Ces projets sont aussi l'occasion de proposer plus de végétal et de nouveaux espaces collectifs pour les habitants, autant d'opportunités afin de revitaliser nos centres-bourgs. Ils sont largement encouragés financièrement et le CAUE accompagne de plus en plus d'initiatives communales qui méritent d'être partagées.

Format : Visite de terrain et présentation / Public : 50 participants dont élus, techniciens, professionnels / Intervenants - partenaires :
> Bernard RIANT, maire de la commune
> Aurélie GARRIGUE, technicienne gestion milieux aquatiques au Syndicat mixte Yonne médian
> Alexandre SIBERA, directeur général délégué du bureau d'études Urban ingénierie

CYCLE DE FORMATION **PUISAYE-FORTERRE**

Aménager durablement en Puisaye-Forterre

Face à la somme des injonctions climatiques, énergétiques, écologiques, et face aux complexités sociétales, économiques, réglementaires…
Comment trouver les réponses dans nos territoires ruraux ? Comment se préparer ? Comment s'y adapter et aménager nos villages durablement ? Le cycle proposait aux élus de ce territoire 3 temps forts différents :
ATELIER 1 > Faisons le point sur nos besoins et nos ressources ;
VOYAGE D'ÉTUDES > Allons voir ailleurs, dans le Livradois-Forez, comment font les élus là-bas. Opération élus enquêteurs.
ATELIER 2 > Restitutions de ces expériences et approfondissement sur 2 cas d'études, le commerce et le foncier vacant.

Format : Visite de terrain et présentation / Public : 35 participants dont élus, techniciens, professionnels / Cadre d'intervention
Cycle organisé avec l'appui du Consortium Fabrique de Territoire Puisaye-Forterre. Il est financé par le CAUE de l'Yonne grâce au soutien de la communauté de communes de Puisaye-Forterre et au programme européen LEADER. Montant de l'aide octroyée : 20 016 €uros de fonds européens FEADER sur un coût total du projet de 25 020 €uros.

Les chiffres clés de 2022

220 projets accompagnés

1 000 heures de conseil

soit 39 000 € de budget dédié

CARTE DES CONSEILS AUX PARTICULIERS, PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS EN 2021

- Particuliers
- Professionnels, entreprises ou associations
- Particuliers, professionnels, entreprises et associations

ACCOMPA-GNEMENT DES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

« Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. »

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

UN SERVICE DE CONSEIL ARCHITECTURAL

En créant les CAUE en 1977, le législateur a fait d'eux un service public financé alors par une taxe : la Taxe Départementale des CAUE. Cette taxe prélevée sur les permis de construire est la ressource principale des CAUE. Elle est maintenant calculée sur la part départementale de la Taxe d'Aménagement.

La gratuité des conseils donnés par les CAUE est la contrepartie de cette taxe.

Les architectes du CAUE ne font pas de maîtrise d'œuvre mais conseillent en amont les particuliers, les professionnels, les commerçants... sur le choix d'un terrain, sur tout projet dans l'intention de construire, de réhabiliter ou d'améliorer un bâtiment existant, afin de bien intégrer la construction dans l'environnement. **Tous les secteurs du cadre de vie peuvent être abordés : habitat, tourisme et résidence secondaire, commerce, agriculture, etc.**

Les conseils peuvent se classer en deux types de demandes :
- **les conseils consécutifs à des réserves**, voire refus de permis de construire pour des raisons de qualité architecturale ou d'intégration dans le paysage et l'environnement. Le CAUE oriente le pétitionnaire vers des solutions mieux adaptées au type de projet.
- les demandes spontanées de conseil (majoritaires). Il s'agit d'aider les personnes à formuler le programme de leur projet, à en définir l'implantation, à orienter le choix des matériaux, des énergies, à informer des différentes démarches administratives ou réglementaires.

Les conseils sont donnés sur rendez-vous, très exceptionnellement sur site. Une fiche-conseils est envoyée par la suite au porteur de projet. Elle détaille tous les points abordés lors de l'entretien et répond aux questions en suspens.

10 PERMANENCES DÉLOCALISÉES SUR LE TERRITOIRE

L'Yonne est aujourd'hui dotée, par le biais du CAUE, de l'ADIL et de l'Espace France Renov', d'une offre globale et complémentaire de conseils. Nous œuvrons tous dans le cadre de missions d'intérêt public, en toute neutralité, de manière gratuite, et dans un souci de qualité de l'habitat et de l'architecture, mais aussi de prise en compte du développement durable.

Afin de proposer un accompagnement encore plus adapté aux attentes et aux contraintes des Icaunais, nous associons nos structures pour les faire bénéficier d'une expertise complète dans un lieu partagé plus proche d'eux. Ce rapprochement est l'opportunité de proposer sur divers territoires des permanences conjointes, dans un lieu public identifié, et de développer le concept de « Maison de l'Habitat » itinérante, véritable lieu de rencontre, d'information, de discussion et de conseils gratuits pour tous.

Principe de modification de façade

CONSEIL LIGNY-LE-CHÂTEL

Extension d'une maison

Les propriétaires souhaitent créer une extension au rez-de-chaussée contre la façade ouest de leur maison des années 1930 afin d'agrandir leur habitation, de bénéficier d'un vaste espace de vie tourné vers le jardin, et permettant de connecter la cuisine à la pièce faisant office de salle à manger actuellement.

En effet, en l'état actuel, la cuisine et la salle à manger sont séparées par une salle-de-bain centrale et reliées par un couloir. De plus la cuisine est une pièce assez exiguë, ce qui rend difficile le partage des repas à plusieurs dans cet espace.

LES APPORTS DU CAUE :

Aide à la compréhension du potentiel des bâtiments
Aide à la définition de scénarios de volumétrie

Plans schématique de l'extension de l'architecte conseiller

▲ Plan schématique RdC projet (90 m² env.)

▲ Plan schématique étage projet (70 m² env., dont 57 m² > 1,80 m ht)

CONSEIL **CHARBUY**

Extension d'une maison

Un couple propriétaire d'une petite maison ancienne a pour projet d'agrandir son habitation en faisant réaliser une extension dans le prolongement de l'existant. En effet, la maison actuelle, qui ne dispose que d'une chambre, est relativement petite (environ 80 m² de surface totale).

La particularité de cette maison, implantée en limite séparative de la parcelle au nord, est d'être totalement aveugle sur les façades nord et est, et de ne disposer d'ouvertures qu'en façades sud et ouest.

LES APPORTS DU CAUE :
Aide à la compréhension des enjeux structurels
Aide à la compréhension du potentiel des bâtiments

Quelques images de références de bureaux

Organisation des fonctions sur le site

CONSEIL AUXERRE

Création de locaux professionnels

L'association envisage de déménager dans de nouveaux locaux dans un immeuble en cours de construction.
Il s'agit d'un plateau nu et libre de 146 m². Ce local disposera de sanitaires communs avec un second espace tertiaire. Situé au premier étage, il sera accessible aux PMR par ascenseur et coursive extérieurs.
L'association s'interroge sur cette opportunité et la correspondance de ces locaux avec ses besoins

LES APPORTS DU CAUE :
Aide à la définition de besoins
Aide au développement de principes d'aménagement optimisés

Schéma en plan d'une extension possible

CONSEIL **MERRY-LA-VALLÉE**

Extension d'une maison

Les propriétaires souhaitent créer une extension au niveau d'un second bâtiment afin de dissocier le salon de la salle à manger, et de bénéficier ainsi d'une salle à manger dans le prolongement direct de la cuisine et au même niveau (sans avoir à traverser un couloir puis emprunter quelques marches). Ils souhaitent également profiter de cette extension pour créer un WC (inexistant actuellement au RdC), ainsi qu'une buanderie - cellier, une salle de bain et une chambre supplémentaires.

LES APPORTS DU CAUE :

Aide à la compréhension du potentiel des bâtiments
Aide à la définition de scénarios de volumétrie
Aide à la compréhension de la réglementation

Organisation des fonctions sur le site

CONSEIL BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES

Rénovation d'un ancien moulin

Les demandeurs souhaitaient rénover un ancien moulin, dont des travaux d'isolation avaient déjà été entrepris.
Il s'agissait essentiellement de bien prendre en compte la question de la gestion de l'humidité, dans un site qui était naturellement bien desservi en canaux et biefs.
Il s'agit d'une préoccupation essentielle, puisque les travaux existants montraient déjà des incompatibilités et des risques possibles pour l'habitabilité du lieu.

LES APPORTS DU CAUE :
Aide à la compréhension des enjeux globaux de leur projet
Aide à l'aménagement d'un bâtiment
Appui à la compréhension des contraintes réglementaires

ACCOMPAGNEMENT D'UNE INITIATIVE CITOYENNE **SAINT-MARTIN-DU-TERTRE**

Jardinons nos rues avec leurs habitants

A l'initiative de la commune et avec l'accompagnement du CAUE un premier projet pilote sur la Grande rue a été lancé, avec des objectifs d'amélioration de l'esthétique de cet espace public majeur, d'amélioration de la biodiversité et de reconquête d'un esprit villageois collectif.
Convaincu que la réussite de l'opération « Jardinons nos rues » repose sur l'implication citoyenne et une réflexion globale portée à l'échelle du bourg, le CAUE de l'Yonne propose un accompagnement sur-mesure, de la construction du projet au chantier collectif de plantation de la rue, en passant par des ateliers participatifs entre voisins d'une même rue (implantation du jardin de rue, choix des plantes…).

Format : **animation d'ateliers de concertation sur la conception des jardins de rue et journée de plantation collective** / Public : **40 participants dont élus et habitants**
Intervenants - partenaires : **commune et CAUE de l'Yonne**

DÉTAIL DU CARNET DE PROJETS RÉALISÉ POUR LES ÉLÈVES DE SENS

INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

Les chiffres clés de 2022

7 projets réalisés en milieu scolaire

710 élèves ont participé aux actions débutées

« Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. »

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

Schéma de synthèse des propositions des élèves

CONSEIL SAINTS-EN-PUISAYE

Renaturons nos cours d'école

Les ambitions du projet de transformation de cour d'école étaient de :
> remettre au cœur de l'aménagement et des usages de la cour le bien-être des élèves. Il s'agit de concevoir des espaces qui permettent l'épanouissement personnel et le développement moteur, psychologique et social de chacun, dans les meilleures conditions.
> lutter contre, et s'adapter au changement climatique, dans une logique de sobriété, de préservation de la santé de tous et pour une qualité de vie urbaine soutenable.
> sensibiliser adultes et enfants au respect de l'environnement et des autres, par une relation quotidienne et durable avec des espaces naturels et dans un cadre partagé.

Format : 2 ateliers avec les 3 classes de l'école / Public : 60 élèves environ, 3 enseignants / Intervenants - partenaires : CAUE de l'Yonne

RÉSIDENCE SENS

Des fresques et plus encore

La résidence consista en la création d'un projet graphique commun à toutes les classes et en sa réalisation dans la cour de récréation au mur et au sol.

Le thème portait sur la vie, l'alchimie, la complémentarité des éléments structurant notre environnement local : les plantes sur terre, les oiseaux, la microfaune, les minéraux et l'eau. Chaque classe a choisi un « élément » EAU – MICROFAUNE & MINÉRAUX – OISEAUX – VÉGÉTAUX.

Format : 30 h d'atelier et une restitution publique / Public : 5 classes élémentaires, 120 enfants environ / Intervenants - partenaires : école élémentaire Gaston-Marnot, Amandine CHAINE, architecte cabinet Auboisine, CAUE de l'Yonne, avec le soutien financier de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté

12 Pratiques
14 Techniques
14. Règlementation
11 Culture
3 URBANISME
4 PAYSAGE e
Le ravalement
SIMÓN VÉLEZ
Traité de construction durable
Construire Atlas des matériaux
L'URBANISME DURABLE
MA VILLE EN VERT
Guide pratique des VRD et aménagements extérieurs
Les jardins et la pierre
Guide technique de l'assainissement
PATRIMOINE RURAL
la montagne
paysages en migrations
nourritures
inventer des plantes
arbres
le musical
Atlas des paysages
VIVACES
Valery
dictionnaire des jardins et paysages

RESSOURCES ET INFORMATION

« Le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

UN CENTRE DE RESSOURCES

Le centre de documentation du CAUE met gratuitement à la disposition de tous un fonds documentaire en constante progression pour permettre de s'informer dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage, de l'histoire de l'architecture, de l'histoire régionale et locale... Mis en place dès 2012, le centre de documentation est aujourd'hui riche de plus de 2 800 ouvrages, et continue d'étoffer son fonds. Les documents sont consultables sur place et sur rendez-vous ; des recherches peuvent être effectuées. Se renseigner auprès de la documentaliste.
Sont également disponibles près d'une dizaine de titres de périodiques : Architectures à Vivre, les Carnets du paysage, Lettre de Maisons Paysannes...

Quelques nouveautés de notre centre de ressources

UNE MÉDIATHÈQUE RÉGIONALE DES TERRITOIRES

Les centres de ressources culturelles des CAUE du Centre-Est vous proposent cet espace mutualisé d'information donnant accès à leurs bibliothèques et à une variété de documents : livres, articles de presse, brochures, bulletins, CD-DVD, mooc, vidéos, sites web...
Depuis juin 2020, un bulletin thématique mensuel sous forme de newsletter est envoyé sur demande à ressourcescaue@gmail.com
Recherches en ligne sur **www.ressources-caue.fr**

L'OBSERVATOIRE DES CAUE

L'Observatoire CAUE de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage c'est :
- une base de données régulièrement actualisée pour faire connaître la production architecturale, urbaine et paysagère, à l'échelle départementale et nationale, et mettre en valeur les réalisations des acteurs du projet ;
- une sélection d'opérations choisies par l'équipe du CAUE pour la qualité de leurs conceptions, leur caractère innovant, leurs valeurs d'usage.

En un clic, vous avez accès à des réalisations d'architecture publique, d'habitat collectif ou individuel, d'aménagement urbain, d'espaces publics et de jardins de votre département, mais aussi de France ; autant de sources d'inspirations pour vos projets.
Rendez-vous sur : **www.caue-observatoire.fr**

RÉNOVATION ET EXTENSION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE, Auxerre
Cabinet Architect[e] (crédits photo : Architect[e])

ADHÉSION 2023

Nom Prénom : .....

Représentant (le cas échéant) : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

Courriel : .....

souhaite adhérer au CAUE de l'Yonne et acquitte une cotisation de :

Date et signature :

€

- ☐ souhaite adhérer pour le compte de ses communes membres
- ☐ souhaite recevoir un reçu
- ☐ souhaite recevoir les actualités et prochains rendez-vous du CAUE de l'Yonne

Calcul de la cotisation

20 €	Particuliers, professionnels
30 €	Associations et établissements scolaires
100 €	Organismes professionnels et chambres consulaires
0,15 € / hab.	Communes ou groupement de communes **avec un minimum de 20 € et un plafond de 4 500 €**

Le règlement

Par chèque à l'ordre de :
CAUE de l'Yonne
8 avenue du 4e Régiment d'Infanterie
89000 AUXERRE
SIRET 524 967 817 00031
APE 7111Z

Par virement bancaire / RIB
Titulaire du compte : CAUE 89
Domiciliation : Caisse d'Épargne de Bourgogne-Franche-Comté
IBAN : FR76 1213 5003 0008 0004 6663 695
BIC : CEPAFRPP213

Direction de publication et conception graphique : CAUE de l'Yonne
Illustration première page : synthèse graphique du projet de renaturation de la cour d'école à Saints-enPuisaye

Crédits photographiques et d'images : CAUE de l'Yonne, sauf mention contraire
Impression : imprimerie PEAU, sur papier Novatech Matt 100 % PEFC Certified

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'YONNE

8 avenue du 4e Régiment d'Infanterie
89000 AUXERRE
Tél. : 03 58 43 80 33
E-mail : accueil@caue89.fr

www.caue89.fr

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'YONNE

8 avenue du 4e Régiment d'Infanterie
89000 AUXERRE
Tél. : 03 58 43 80 33
E-mail : accueil@caue89.fr

www.caue89.fr

2022

RAPPORT D'ACTIVITÉS

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'YONNE